

Département de La Creuse

**Evolis 23**

Réunion du Comité du 21 Décembre 2022

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 21 Décembre 2022 à 15h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**1<sup>ère</sup> convocation** : 06 Décembre 2022

Comité Syndical du 13 Décembre 2022 : absence de quorum

**2<sup>ème</sup> convocation** : 15 Décembre 2022

**Présents** : BERSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BOQUET Jacques-André ; CARENTON Daniel ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHASSAGNE David ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GUILLOT Frédéric ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Dominique ; PETITJEAN Daniel ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAIN Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROGET Valérie ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : JANNOT Florence ; NIQUET Jean-Marc ; SIMON Sophie ; VAN DRIEL Arie.

**Suppléants** : AUGER Pierre ; BRUNATI Gilles ; CAUDRON Patrick ; DAUDON Moise ; DELANNOY Pascal ; JEANROT Frédéric ; PASCAUD Pierre ; RANJON Nathalie.

**Secrétaire de séance** : Monsieur AUGER Pierre

SIMON Sophie (ST GOUSSAUD) donne pouvoir à MONDON Thierry  
VELGHE Jacques (AGGLO) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick  
BARBAIRE J-Luc (ST VAURY) donne pouvoir à PLANCOULAIN Patrick  
PICQUENOT Quentin (Le GRAND BOURG) donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain  
GLENISSON M-Claude (CCPD) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis

**DELIBERATION n°2022-02-048**

**Collège : affaires générales**

	Physique	Voix
Membres	128	190
Présents	45	67
Pouvoirs	5	9
Votants	50	76

**Code nomenclature** : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires et la F.P.T.

**Objet : Tableau des effectifs**

Monsieur Le Président rappelle que ce tableau recense l'ensemble des grades ouverts. Il présente l'ensemble des postes vacants non destinés à être pourvus. Il indique également qu'il est nécessaire de créer des postes pour permettre des recrutements suite à des mobilités.

**Fermeture de postes non destinés à être pourvus :**

- 1 technicien ppal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 technicien ppal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 ingénieur en chef hors classe
- 1 ingénieur hors classe
- 1 Ingénieur ppal
- 1 animateur

NB : le Comité Technique a émis un avis favorable sur ces fermetures le 7/12/2022.

Ouverture de postes :

Postes à ouvrir	En vue du recrutement d'un :
• 1 Adjoint technique	agent de voirie
• 1 Agent de maîtrise	mécanicien
• 1 Agent de maîtrise principal	agent de collecte/agent de voirie
• 1 attaché principal	responsable marché publics/ coordinatrice voirie
• 2 Rédacteur ppal de 1ère classe	
• 2 rédacteur ppal de 2 ème classe	
• 1 rédacteur	
• 2 adjoint administratif	agent comptable / coordinatrice voirie
• 1 adjoint adm ppal de 1ère classe	
• 1 adjoint ppal de 2ème classe	



Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver les suppressions de postes proposées ;
- D'approuver les créations de postes proposées ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à recruter des contractuels sur la base des articles L.332-8 et L.332-14 du CGFP à fixer les conditions du contrat, notamment la rémunération, sur les postes de :

- ✓Responsable marchés publics
- ✓Coordinatrice voirie
- ✓Mécanicien
- ✓Agent comptable

- D'approuver le tableau des effectifs ainsi modifié qui constitue une annexe à la présente délibération.

PUBLICATION : 23 DEC. 2022

A NOTH,  
Le Président  
Patrick Rougeot

